

La police des Lumières

ORDRE ET DÉSORDRE
DANS LES VILLES AU 18^e SIÈCLE

exposition

11 mars > 29 juin 2020

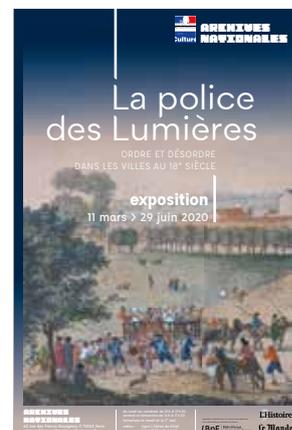
Dossier de presse



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Archives
NATIONALES

Communiqué de presse



Exposition

LA POLICE DES LUMIÈRES

Ordre et désordre dans les villes au 18^e siècle

Aux Archives nationales, site de Paris

du 11 mars au 29 juin 2020

Exposition
du 11 mars
au 29 juin 2020

Horaires

du lundi au vendredi
de 10 h à 17 h 30
samedi et dimanche
de 14 h à 17 h 30
Fermeture le mardi et le 1^{er} mai

Pour venir

Archives nationales
Paris
60 rue des Francs-Bourgeois
75003 Paris
Métro ligne 1 et ligne 11
Hôtel de Ville et Rambuteau

Contact

Archives nationales
Catherine Vergriète
Responsable du service
de la communication
01 75 47 21 34
catherine.vergriete@culture.
gouv.fr

www.archives-nationales.culture.gouv.fr

Au 18^e siècle, la police est une idée neuve en Europe. Les villes d'Europe, en pleine expansion et au centre d'intenses transformations politiques, socio-économiques et culturelles, sont confrontées à des problèmes identiques : l'insalubrité, l'approvisionnement, des circulations croissantes d'hommes et de marchandises. Pour les princes et les autorités urbaines, la police devient un nouveau mode de gouvernement des villes.

Paris occupe une place de choix dans cette histoire, car Colbert et Louis XIV ont doté la plus grande ville du royaume d'un lieutenant de police dès 1667. Mais la modernité policière n'a pas eu qu'un seul et unique laboratoire : les transformations parisiennes sont inséparables de celles des autres villes françaises et des capitales européennes, de Londres à Naples, en passant par Genève et Madrid. Le Siècle des Lumières est en matière de police un moment d'échanges intenses, de réflexions et d'expérimentations.

L'exposition entend raconter ce chapitre inédit de l'histoire du gouvernement des hommes en Europe, en présentant les hommes chargés du « bon ordre » et la naissance des métiers de police : apparition des policiers professionnels et spécialisés, dont les premiers « détectives » ; création de forces dévolues à la sécurité publique ; volonté de quadrillage des territoires urbains, recours croissants à des instruments écrits de gestion des populations. L'exposition embrasse aussi l'immense périmètre des « matières de police » ; en effet, dans une conception très large du maintien de l'ordre, la police touche aux domaines les plus divers, des règles du travail et du marché jusqu'aux bonnes mœurs, de la lutte contre le vol à la propreté des rues, de la surveillance de l'opinion à la santé publique. Enfin, l'exposition accorde une place particulière aux gestes et aux mots des hommes et des femmes du peuple, et à leurs sentiments mêlés, entre attentes de justice, craintes et colères, à l'égard d'une police qui se veut porteuse d'ordre et de « civilisation ».

Pour les administrateurs et les magistrats épris de certaines idées des Lumières, la police est conçue comme une institution amélioratrice et un instrument au service du progrès et du développement urbain. Dans les capitales des despotes éclairés, ou l'Écosse d'Adam Smith, les transformations de la police sont inséparables de l'optimisme du mouvement des Lumières. Certains responsables de l'ordre public font même de la police une « science du bonheur », destinée à assurer la « félicité des hommes en société ». L'exposition a ainsi l'ambition d'illustrer cette rencontre entre la police et les Lumières, sans prétendre les confondre.

{ BnF Bibliothèque
nationale de France

L'Histoire

Le Monde

Car cette police d'Ancien Régime a aussi son côté sombre, renvoyant à une organisation sociale violemment inégalitaire. C'est pourquoi elle n'hésite pas, notamment à Paris, à utiliser des moyens de lutte expéditifs contre tous ceux qui sont considérés comme indésirables : mendiants et vagabonds, migrants mal insérés, prostituées, imprimeurs, écrivains, fils libertins, épouses débauchées, enlevés et enfermés sans autre forme de procès. La sûreté des bons citoyens a pour revers un arbitraire policier qui nourrit les réticences, les colères et parfois les rébellions. L'enfermement par ordre du roi – sous la forme des lettres de cachet – frappe le faible comme le puissant à Paris grâce à l'effroyable efficacité de la police. L'arbitraire, l'opacité de la police, son recours à l'espionnage, sont de plus en plus débattus et critiqués en France comme en Europe à la fin du 18^e siècle. On souhaite borner et placer sous contrôle ses moyens accrus et ses agents tout-puissants.

Dans ses débats sur les libertés, le pouvoir de l'administration ou bien celui des juges, la censure et la régulation des nouveaux médias, l'intervention des pouvoirs publics dans le domaine des produits de première nécessité et des « communs », la police du 18^e siècle interroge aussi notre temps.

Exposition réalisée avec le concours exceptionnel de la Bibliothèque nationale de France.

Le commissariat scientifique

Vincent Denis est maître de conférences en histoire moderne à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, chercheur à l'IHMC (Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine, UMR CNRS 8066), membre honoraire de l'Institut Universitaire de France. Ses recherches portent sur l'histoire sociale de l'État, les savoirs administratifs, la police, la mobilité et l'identification des personnes, dans la seconde modernité (1650-1789), la Révolution française et l'époque napoléonienne. Il a publié *Une histoire de l'identité. France, 1715-1815* (Champ Vallon, 2008) et *L'Histoire de l'identification des personnes Moyen Âge à nos jours* (La Découverte, 2010, en collaboration avec Ilse About). Il est un des co-auteurs d'*Une Histoire des polices, des guerres de religion à nos jours* (Belin, 2020). Il prépare un ouvrage sur la police parisienne pendant la Révolution française.

Isabelle Foucher, chargée d'études documentaires au Département du Moyen Âge et de l'Ancien Régime des Archives nationales, est responsable du fonds du Châtelet de Paris (série Y). En 2010, elle a publié chez Bayard *Écris-moi si tu m'aimes encore, Une correspondance amoureuse au XVIII^e siècle* où elle a présenté et édité 66 lettres d'amour codées, retrouvées dans les archives d'un commissaire au Châtelet de Paris.

Vincent Milliot est professeur d'histoire moderne à l'Université Paris 8 et chercheur à l'IDHES (Institutions et Dynamiques historiques de l'économie et de la société) UMR CNRS 8533. Ses travaux portent sur l'histoire des régulations sociales à l'époque moderne (1650-1789), sur l'histoire des pratiques administratives et des polices au Siècle des Lumières. Il a notamment publié aux éditions Champ Vallon, *Un policier des Lumières. Mémoires de l'ancien lieutenant général de police Lenoir* (2011) et « *L'admirable police* ». *Tenir Paris au Siècle des Lumières* (2016). Il vient de diriger *Une Histoire des polices, des guerres de religion à nos jours* (Belin, 2020).

Le parcours de l'exposition

Introduction

Outre des repères chronologiques, le visiteur découvre l'écrivain et journaliste Louis-Sébastien Mercier, auteur du *Tableau de Paris* (1781), dont les commentaires sur la police l'accompagnent dans chaque partie de l'exposition.

Première partie : Qui fait la police ?

Dans l'Europe du 18^e siècle, la police n'est pas régaliennne : elle est aux mains des pouvoirs locaux, corps de villes, cours de justice, et confiée à des juges et de petits officiers, rarement professionnels. Depuis 1667, Paris est une exception, avec une police sous contrôle royal et centralisée, confiée au lieutenant général de police et à ses auxiliaires, commissaires au Châtelet et inspecteurs de police. De grandes transformations se produisent au 18^e siècle à travers l'Europe, avec la naissance des « métiers de police » : professionnalisation et spécialisation, apparition des premiers « détectives » à Paris et à Londres, création de forces de police professionnelles spécialisées dans le maintien de l'ordre et la sécurité urbaine.

Partie 2 : D'abord, nourrir le peuple

C'est la fonction primordiale et fondatrice de la police : garantir à la majorité de la population urbaine de pouvoir accéder aux produits de première nécessité, à savoir le pain et les « blés », à un prix acceptable. Garante du « pacte nourricier » entre le peuple et le roi, la police doit assurer cette mission pour éviter les émeutes et préserver le bon ordre. L'exposition présente les émeutes parisiennes emblématiques de l'été 1725 contre les boulangers, ainsi que les fondements doctrinaux de cette politique. Les instruments de la police pour surveiller l'approvisionnement en blés témoignent de sa préoccupation constante pour cette question. La conversion du gouvernement de Louis XV puis de Louis XVI aux thèses des économistes libéraux (Physiocrates, Turgot) bouleverse ces habitudes. Cependant les expériences de libéralisation du commerce des grains dans les années 1760 et 1770 déclenchent de graves troubles (comme la Guerre des Farines, en 1775) et sont abandonnées.

Partie 3 : La police du travail

Le travail fait partie des matières de police, parce qu'il est considéré comme pourvoyeur de discipline et marque l'identité sociale de chacun dans une société strictement hiérarchisée. Les corporations, qui assurent la police interne des métiers, forment la première ligne de la police du travail. La police cherche aussi à encadrer tous les autres travailleurs qui échappent aux cadres corporatifs. Elle tente d'endiguer l'insubordination ouvrière, qui s'exprime par des cabales, des pétitions, des grèves, en imposant l'usage du billet de congé et du livret. Enfin, errants, chômeurs, mendiants, et tous ceux qui ne trouvent pas leur place dans les cadres de l'économie sont régulièrement pourchassés.

Partie 4 : Surveiller et enfermer

Le peuple des villes inquiète la police, qui appesantit sa tutelle sur les populations, patrouille et contrôle l'espace urbain. À Paris, des policiers spécialisés, secondés par des « mouches » ou indicateurs de la police, surveillent les différents « groupes à risques » : les étrangers, les prostituées, les joueurs professionnels, les voleurs, les minorités religieuses (juifs et protestants). Avec moins de succès, la police tente aussi de contrôler la diffusion des « mauvais livres », en fichant imprimeurs et écrivains. Elle réprime les paroles et les écrits subversifs, traque les auteurs de chansons satiriques. La police secrète des « gazetins » écoute les bruits publics et relate les évolutions de l'opinion publique naissante. L'enfermement de police, par ordre du roi (ou lettre de cachet), est un instrument de maintien de l'ordre ordinaire. Il suscite néanmoins des critiques croissantes. Des personnages modestes ou illustres (Rousseau, Diderot, Sade) apparaissent ici dans leurs démêlés avec la police.

Partie 5 : Ordonner la ville

La police se préoccupe de l'ordre matériel et physique des villes, en ébullition au 18^e siècle. Elle s'organise pour prévenir les catastrophes que sont les crues et les incendies, et invente les premiers corps de pompiers. Rêvant d'une ville libérée de tous les obstacles et propice à la circulation, elle tente de chasser les étalages, impose le balayage de la voirie, éclaire les rues et déploie toute une signalétique urbaine (plaques de rues). Tout un arsenal de mesures sanitaires doit assainir « la ville délétère », afin de préserver sa population, des nouveaux-nés en nourrice aux riverains des cimetières encombrés.

Partie 6 : Une police des Lumières

Cette partie, introduite par les portraits de personnages situés entre police et Lumières, présente les influences du mouvement des Lumières sur la police. Porteuse d'un projet de réforme urbaine, la police devient un objet de débat dans l'Europe des Lumières. Les autorités urbaines cherchent à s'informer sur la manière dont fonctionne la police dans quelques grandes cités érigées en modèle. Se voulant désormais « amélioratrice », la police, en particulier à Paris, multiplie les réalisations édilitaires (Mont-de-Piété, bureau des nourrices, éclairage public, secours aux noyés...). Elle s'appuie sur les savants et les techniciens (topographie, évacuation des cimetières, lutte contre les charlatans) et se dote d'outils qui se veulent plus rationnels (fichiers, archives centralisées).

Partie 7 : Aimer ou détester la police ?

Au 18^e siècle, les rapports entre le peuple et la police sont tumultueux et ambivalents. A travers les archives de police, cette partie donne un aperçu des perceptions diverses de la police par les Parisiens, objet de satire et de chansons. La population est hostile envers les hommes en uniforme et les « mouches ». Bravades, rixes et caillassages ne sont pas rares. Plus graves, les émeutes de mai-juin 1750 sont une réaction violente face aux transformations rapides de la police. Le visiteur peut ensuite faire l'expérience « d'aller à la police », en découvrant la reconstitution du bureau et de l'environnement de travail d'un commissaire de police parisien.

Épilogue

L'exposition s'achève sur 1789 et les aspirations vis-à-vis de la police, discréditée malgré ses ambitions. En 1789, les cahiers de doléances demandent sa transformation. La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen lui consacre plusieurs articles. Un mur de citations, du 19^e siècle à nos jours, invite le visiteur à réfléchir sur l'héritage de la police du 18^e siècle et les débats qu'elle a suscités.

Le parcours sonore de l'exposition

Jules Michelet, chef de la section historique des Archives nationales de 1830 à 1852, aimait à faire jaillir du « silence apparent » des documents d'archives, par la force de l'imagination et du travail historique, les multiples voix des générations passées. Les concepteurs de l'exposition *La police des Lumières* tentent de réaliser ce rêve éveillé en faisant littéralement parler les papiers sélectionnés parmi des centaines de milliers d'autres et présentés dans le parcours. Ils ont imaginé de compléter la lecture silencieuse à laquelle invitent ces pièces par plusieurs dispositifs de restitution auditive.

Ils ont demandé tout d'abord à Mylène Pardoën de concevoir des fresques sonores qui ressuscitent le bruit de la ville au 18^e siècle. Grâce à elle, l'exposition, qui jette un regard neuf sur le maintien de l'ordre au Siècle des Lumières, nous propose une plongée dans le tumulte quotidien de Paris. Les centaines de personnages plus ou moins recommandables que le visiteur est invité à rencontrer, battant le pavé parisien, au milieu des embarras du Pont-Neuf, dans les cercles de jeu clandestin, lors des foires Saint-Germain, pendant le pillage des boulangeries en 1725, lors de la bousculade meurtrière de 1770, dans les bordels, les garnis, les cimetières, vivaient dans un monde auditif totalement différent de celui que nous connaissons aujourd'hui. S'y fondent les cris des marchands ambulants, les passages de carrosses et de charrettes, les hennissements des chevaux, les conversations, les bruits des artisans, les pas résonant sur le pavé...

Mylène Pardoën, chercheuse au CNRS, fait bénéficier les Archives nationales de son expertise reconnue dans le domaine. Elle a conçu et elle coordonne le projet Bretez destiné à faire revivre Paris au milieu du 18^e siècle, à partir du plan réalisé par l'ingénieur Louis Bretez entre 1734 et 1739. Elle a aussi travaillé à la restitution de sons au château-musée de Versailles pour l'exposition *Visiteurs de Versailles. 1682-1789* (2018). Elle pilote actuellement un groupe d'experts qui veillent à ce que la restauration de Notre-Dame prenne en compte sa dimension sonore.

Il ne s'agit pas d'imaginer la bande-son hasardeuse d'un film en costumes. Les fresques sont le fruit d'un travail scrupuleux qui s'appuie sur des sources historiques nombreuses. Elles prennent en compte les spécificités du lieu précis choisi (type d'activités, proximité du fleuve, importance de la circulation), mais aussi des éléments plus inattendus comme la hauteur des bâtiments qui déterminent l'écho, la nature du sol (pavé ou grève), le sens du vent, la rapidité de la marche des piétons (1 km/h moins rapide qu'aujourd'hui, selon notre archéologue sonore).

Trois ambiances sont proposées au visiteur : dans la cour de l'hôtel de Soubise, il entend les rumeurs de la ville, en accord avec le cadre architectural du 18^e siècle. Dans l'escalier menant à la salle d'exposition résonnent les bruits, cris et sons tels qu'on pouvait les entendre aux abords du Petit Châtelet. Enfin, dans une salle évoquant le bureau d'un commissaire où les plaintes pouvaient être enregistrées même la nuit, filtre par les fenêtres le brouhaha nocturne d'une ville en demi-sommeil.

Il est proposé, en sept endroits correspondant aux sept parties principales de l'exposition, des points d'écoute au casque qui, cette fois-ci, permettent de concentrer l'attention sur des affaires emblématiques. La typologie même des documents d'archives présentés y invitait : à côté des formulaires, des textes réglementaires, des avis officiels, figurent en nombre des transcriptions écrites au plus près d'expériences vécues (récits fait par des auxiliaires de la police d'interpellations, de prises à partie, de rixes, d'émeutes, rapports de mouches) et surtout des procès-verbaux d'interrogatoires, qui conservent la vivacité et parfois la crudité du langage. Cette immédiateté déclarative, presque dialogique, se prêtait bien à la réalisation de bulles sonores où on se risque à franchir le hiatus entre parole écrite, inerte, patrimonialisée et parole vivante. Pour cela, il a été nécessaire de tirer des documents tous les éléments de langage exploitables, de rédiger un scénario, d'écrire des dialogues historiquement vraisemblables, de recruter des comédiens pour dire cette parole rendue à son oralité première.

Ont ainsi été créées six bulles sonores évoquant des lieux, des personnages ou des événements (une « mouche », la police à la poursuite des voleurs, l'affaire des quatorze, les prisonniers de Bicêtre, le lieutenant de police Lenoir, l'émeute de 1750). Une septième bulle concernant les noyés est extraite de *Gens de la Seine*, balade sonore parmi les parisiens au 18^e siècle, un projet conduit par Isabelle Backouche, historienne spécialiste de Paris.

Les commissaires scientifiques ont réalisé ce travail avec l'aide de Stéphanie Coiffier qui travaille depuis plusieurs années pour des projets qui valorisent les sciences humaines à des fins d'innovation, ou dans le but de diffuser les découvertes à un large public. Avec l'équipe de *Gens de Paris*, menée par Isabelle Backouche et Sarah Gensburger, devenue l'association *Faire-Savoirs*, elle a participé à la réalisation de supports numériques et de dispositifs de proximité, pour donner à voir et à entendre les savoir-faire des sciences humaines de manière originale et vivante afin de susciter la curiosité et la réflexion.

L'environnement sonore de l'exposition ne vise bien évidemment pas à détourner l'attention de l'essentiel, c'est-à-dire des documents originaux proposés à la curiosité du public, mais au contraire à lui permettre de se plonger dans la lecture de ces papiers qui nous mettent en contact direct avec une époque si proche et si lointaine à la fois.

Mylène Pardoën, chercheure à la Maison des Sciences de l'Homme de Lyon-Saint-Étienne.

Expert scientifique pour la restauration de Notre-Dame, docteur en musicologie, chercheur à la MSH de Lyon-Saint-Étienne (USR 2005/CNRS), Mylène Pardoën se spécialise dans l'étude et la restitution de paysages et d'ambiances sonores historiques (archéologie du paysage sonore) après une première expérience au Musée de l'Armée (Hôtel des Invalides – Paris). Actuellement, elle travaille, entre autre, sur le projet Bretez (restitution en 5 D et réalité augmentée de Paris au xviii^e siècle), co-dirige le projet SoundCITYve (restitution sonore de Lyon entre le xviii^e et la fin du xix^e siècle financé par le LabEx IMU de Lyon) et elle pilote le projet NOMADHISS¹ et le groupe de réflexion GERESSENS².

Son travail, récompensé lors des Innovatives 2015 (projet représentant la catégorie Patrimoine), sélectionné pour les Innovatives 2017 et 2019 fut présenté aux Humanités Numériques 2015 (Montréal – Canada), 2016 (Cracovie – Pologne), de 2017 (Montréal – Canada). Elle participa également aux travaux de l'AHCS 2016 (Montréal – Canada), ceux du ArneMuseum (Stockholm – Suède) et invitée à InfoClio 2017 (Berne – Suisse). Bretez fut présenté aux Digital Heritage 2018 (San Francisco – États-Unis).

Parmi ses publications, nous pouvons citer :

« Une machine à sons pour restituer l'histoire ? Réflexion à partir du projet Bretez, in *La voix du public en France aux XVII^e et XVIII^e siècles* » (Rennes, 2019, PUR)

« Bretez II : Restitution d'un paysage sonore de Paris au XVIII^e siècle », in *Paysages sensoriels* » (Lorient, 2019, PUR)

« L'archéologie du paysage sonore : de la théorie à la pratique/The Archaeology of sound landscape » : from theory to practice : goo.gl/8jVp3Y - pages 183 et suivantes

« Mémoire sonore » in *Les Carnets de Versailles* n°12 (Paris, 2017, EPV).

« L'archéologie du paysage sonore : Reconstruire le son du passé » in *Revue de la BnF* n° 55 « Le Mur du son – Quand le son fait sens » (Paris, 2017, BnF Éditions).

« Les oreilles à l'affût – Restitution d'un paysage sonore : œuvre de l'imaginaire ou recherche d'authenticité ? » in *Silences et bruits du Moyen-Âge à nos jours. Perceptions, identités sonores et patrimonialisation*, sous la direction de Juliette Aubrun, Catherine Bruant, Laura Kendrick, Catherine Lavandier et Nathalie Simonnot (Paris, 2015, L'Harmattan).

« Et la Diane retentit ! » in *Les cinq sens de la ville - du Moyen-Âge à nos jours*, sous la direction de Robert Beck, Ulricke Krampfl et Emmanuelle Retaillaud-Bajac (Tours, 2013, Presses Universitaires Françaises Rabelais).

« Oyez, oyez ! : Le paysage sonore au service du passé : création ou travail scientifique ? » in *Musique et écologie du son/Music and ecologies of sound*, sous la direction de Roberto Barbanti, Guillaume Loizillon, Kostas Paparrigopoulos, Carmen Pardo, Makis, (juin 2016, L'Harmattan).

Stéphanie Coiffier est la coordinatrice des bulles sonores de l'exposition *La police des Lumières*. Elle travaille depuis plusieurs années pour des projets qui valorisent les sciences humaines à des fins d'innovation, ou dans le but de diffuser les découvertes à un large public. Avec l'équipe de *Gens de Paris*, menée par Isabelle Backouche et Sarah Gensburger, devenue l'*association Faire-Savoirs*, elle a participé à la réalisation de supports numériques et de dispositifs de proximité, pour donner à voir et à entendre les savoir-faire des sciences humaines de manière originale et vivante afin de susciter la curiosité et la réflexion. La société de production pour les nouveaux médias *narrative* a été chargée de la réalisation de ces bulles sonores.

La cartographie dans l'exposition

Le Groupe de recherche en histoire des sociabilités (GRHS) constitue le principal laboratoire de recherche en histoire moderne au Québec. Reconnu comme centre institutionnel par l'Université du Québec à Montréal (UQAM), avec pour objectif de faire valoir la recherche québécoise sur l'histoire sociale, culturelle et politique de l'Europe, le GRHS étudie l'évolution des formes et des pratiques de sociabilités et de citoyennetés depuis les crises sociales, religieuses et politiques de la seconde moitié du xv^e siècle, jusqu'à « l'ère des révolutions » se terminant avec le Printemps des peuples. Il organise annuellement des conférences et des colloques, soutient les publications de ses membres, tient des écoles doctorales et, enfin, héberge un service de cartographie historique.

Les cartes qui ont été réalisées dans le cadre de cette exposition ont été conçues par Julien Puget, responsable de la cartographie historique au GRHS. Le GRHS est dirigé par Pascal Bastien, professeur d'histoire moderne à l'UQAM.

www.grhs.uqam.ca



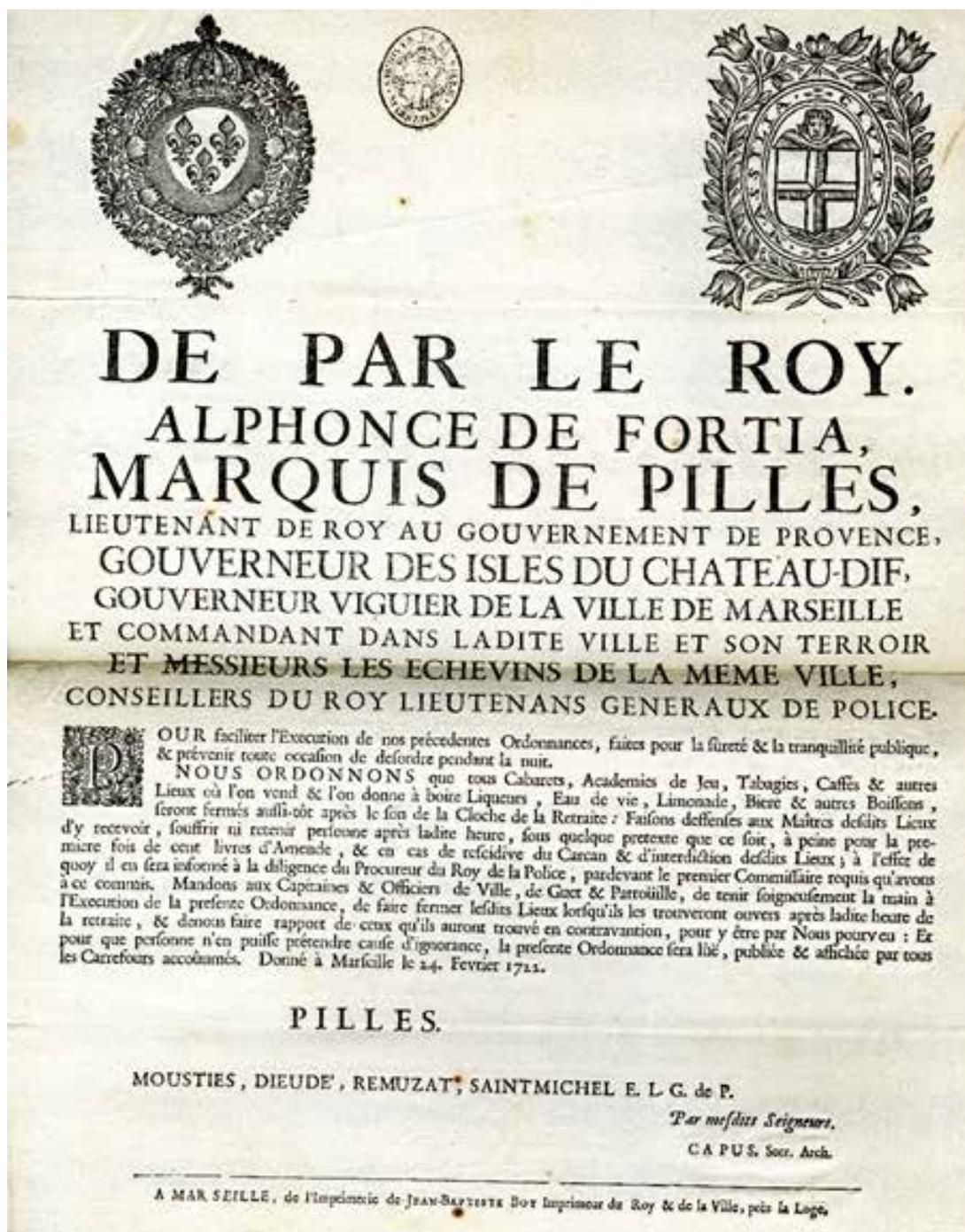
Focus sur quelques documents et objets présentés dans l'exposition



Procession avec l'échevinage et le maire, 1729 tiré de Description des réjouissances qui se sont faites en la Ville de Lille, le 29 septembre et jours suivants pour la naissance de Monsieur le Dauphin.

© Bibliothèque municipale de Lille, MS E 16

La naissance du fils de Louis XV donne l'occasion aux Lillois d'affirmer leur attachement à la monarchie, tout en rappelant les garanties d'autonomie municipale obtenues lors de la conquête de 1667. Le cortège du « Magistrat » manifeste ces enjeux : le « Rewart », en habit brun, est accompagné du « Mayeur » et suivi des onze échevins en robes noires et des quatre jurés en manteau rouge. Ces hommes dirigent la police urbaine, incarnée ici par les quatre sergents de ville qui précèdent le cortège. Leur tenue (habit rouge et bandoulière à la fleur de lys d'argent) reproduit le blason lillois.



Ordonnance de police du gouverneur et des échevins de la ville de Marseille (fermeture des cabarets), 24 février 1722, Marseille, Archives municipales, 1 BB 1198.

© Archives municipales de Marseille

Dans les villes de garnison, les militaires assurent aussi la police, partagée avec le pouvoir municipal. A Marseille, le Marquis de Pilles, commandant les troupes royales, décide ainsi de l'heure de fermeture des cabarets. L'implication des militaires dans la police urbaine est justifiée par la présence turbulente des soldats et la surveillance des fortifications. Les autorités municipales voient d'un bon œil la contribution des militaires à la sûreté des rues, qui leur permet d'éviter de payer une force armée coûteuse.



BOW-STREET OFFICE.

Watchmen gathering at the Roundhouse before setting off on their night's duties [gardiens se rassemblant à la rotonde avant de partir en patrouille de nuit] in Microcosm of London, Ackermann éd., 1808.

© Bibliothèque nationale de France

Le Bow Street Office, à Londres dans la rue du même nom, est le siège depuis 1740 d'un tribunal créé pour rendre une justice sommaire à Westminster. A partir de 1749, il abrite aussi la première force de police professionnelle britannique, créée par le magistrat de police Henri Fielding. Les six constables, sous l'autorité du magistrat de police installé à Bow Street, sont chargés de retrouver et d'arrêter les criminels à Londres et dans tout le pays. Surnommés les « Bow Street Runners », ces agents publics remplacent les mercenaires ou « runners » que devaient engager les particuliers pour retrouver les voleurs et leurs biens volés.

Mardi 2 Mai 1775. 11 h. du matin.

Je viens de recevoir Monsieur votre lettre par
M. de Beauvau, Versailles est attaqué et ce sont
les mêmes gens de St Germain, je vais me concerter
avec M. le M^{ar}ch^{al} du Muy et M. d'Affry pour ce
que nous allons faire, vous pouvez compter sur
ma fermeté je viens de faire marcher la garde
au marché. je suis très content des précautions
que vous avez prises pour Paris c'est pour là
que je craignais le plus. vous pouvez marquer
à M. Bertier que je suis content de sa conduite
vous ferez bien de faire arrêter les personnes
dont vous me parlez, mais surtout quand on les
tiendra point de précipitation et beaucoup de
questions. je viens de donner les ordres pour ce
qu'il y a à faire ici et pour les marchés et moulins
des environs.

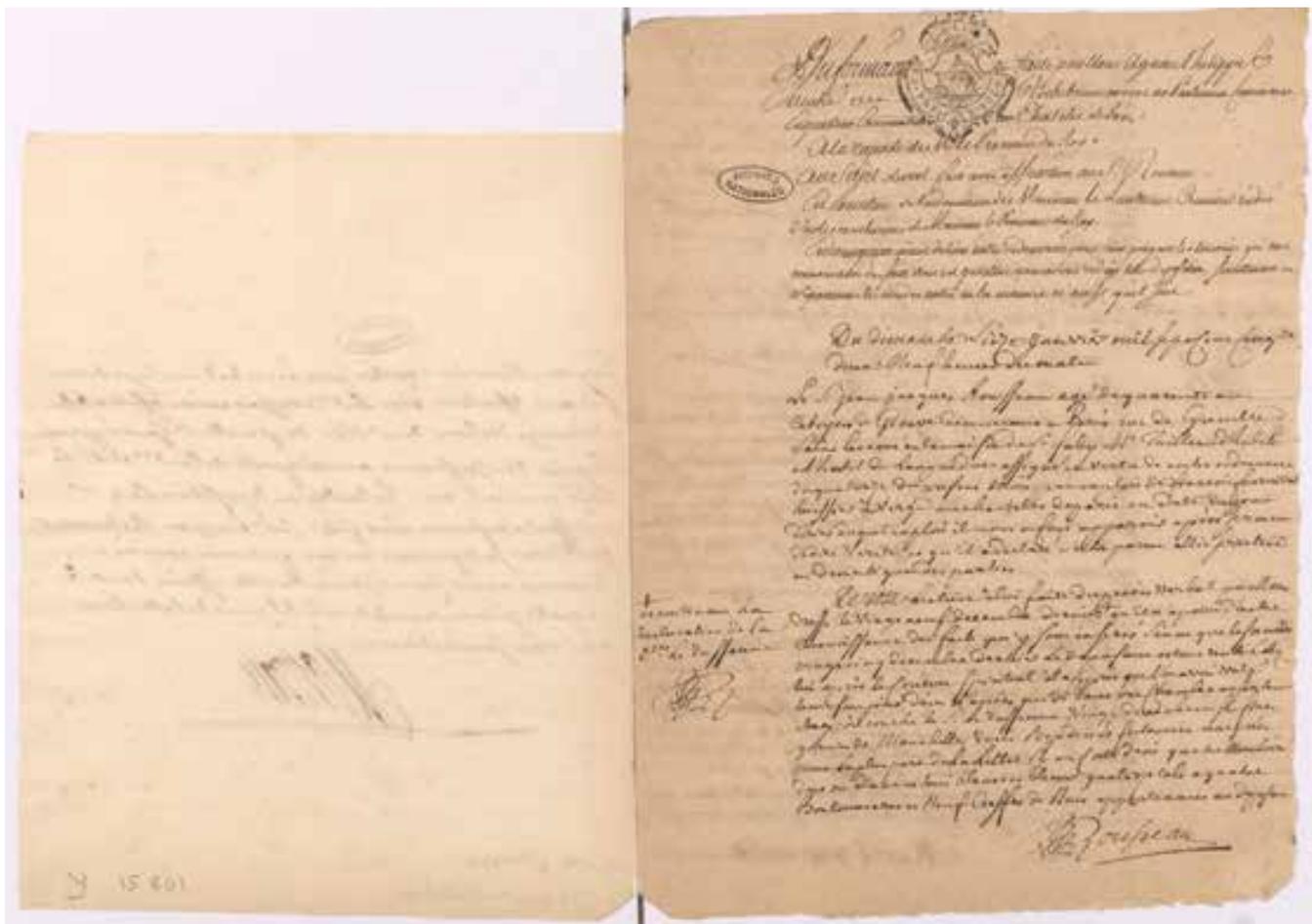
Louis



Lettre de Louis XVI à Turgot, 2 mai 1775, 11 heures du matin, Arch. nat., AP/745/51, dossier 1.

© Archives nationales

« Versailles est attaqué » : c'est par ces mots que Louis XVI avertit Turgot de l'irruption dans la ville de milliers d'émeutiers, au matin du 2 mai, venus réclamer du pain bon marché au roi. Turgot a rétabli la liberté du commerce des blés le 13 septembre 1774, abolissant la police des blés. Au printemps 1775, la montée des prix et l'absence de réponse des autorités face à la crise provoquent des troubles dans plusieurs provinces et en Ile-de-France, qui finissent par atteindre Paris et Versailles : c'est la « Guerre des Farines ». La lettre de Louis XVI adressée à Turgot montre la résolution du souverain, déterminé à mater les désordres et à soutenir son ministre. Paris sera cependant en proie aux émeutes le lendemain. « Mardi 2 mai, 11 heures du matin, Je viens de recevoir, M., votre lettre par M. de Beauvau. Versailles est attaqué et ce sont les mêmes gens de St-Germain ; je vais me concerter avec M. le Maréchal du Muy et M. d'Affry pour ce que nous allons faire ; vous pouvez compter sur ma fermeté. Je viens de faire marcher la garde au marché. Je suis très content des précautions que vous avez prises pour Paris : c'était pour là que je craignais le plus. Vous pouvez marquer à M. Bertier que je suis content de sa conduite. Vous ferez bien de faire arrêter les personnes dont vous me parlez ; mais surtout, quand on les tiendra, point de précipitation et beaucoup de questions. Je viens de donner des ordres pour ce qu'il y a à faire ici et pour les marchés et moulins des environs. »



**Déposition de Jean-Jacques Rousseau suite au vol de ses chemises, 16 janvier 1752 ,
Arch. nat., Y 15801.**

© Archives nationales

Jean-Jacques Rousseau, « âgé de quarante ans, citoyen de Genève, demeurant à Paris rue de Grenelle Saint Honoré en la maison du sieur Saby maître tailleur d'habit à l'hôtel de Languedoc » dépose le 16 janvier 1752 chez le commissaire Miché de Rochebrune que « le 25 décembre dernier le déposant étant rentré chez lui après le concert spirituel il a appris que l'on avait volé [...] vingt-deux chemises fines garnies de manchettes unies, brodées et festonnées, marquées pour la plupart de la lettre R du côté droit, quatre mouchoirs dont un blanc et trois blancs et bleus, quatorze cols à quatre boutonniers et neuf coiffes de nuit... marquées de la lettre R » ainsi que des draps, chemises et serviettes appartenant à la famille Levasseur qui demeure dans le même immeuble. Témoignent également François Levasseur, ancien officier de la Monnaie, 80 ans, Marie Renoult son épouse, 63 ans, « gouvernante du sieur Jean Jacques Rousseau » et Marie-Thérèse Levasseur, 30 ans, ouvrière en linge, compagne de Rousseau dont il a eu cinq enfants qu'il aurait tous abandonnés.

Dans le livre VIII des *Confessions*, écrites de 1765 à 1770 et publiées après sa mort, le philosophe relate l'événement : « *Quelque austère que fût ma réforme somptuaire, je ne l'étendis pas d'abord jusqu'à mon linge, qui était beau et en quantité, reste de mon équipage de Venise, et pour lequel j'avais un attachement particulier. À force d'en faire un objet de propreté, j'en avais fait un objet de luxe, qui ne laissait pas de m'être coûteux. Quelqu'un me rendit le bon office de me délivrer de cette servitude. La veille de Noël, [...] on força la porte d'un grenier où était étendu tout notre linge, après une lessive qu'on venait de faire. [...] Cette aventure me guérit de la passion du beau linge, et je n'en ai plus eu depuis lors que de très commun, plus assortissant au reste de mon équipage.* »

me ty	La Date	Le Nom de l'homme	Le Nom des filles	Heure qu'ils sont venus le temps qu'ils ont resté ⁴⁵
	du 12.	M ^r . Reuille Gen ^d me de la garde, M ^r . Le marquis de la Longarete		Entrer a 4 heures du soir.
	du 15.	M ^r . La Motte et 2 autres	Darmoncourt	Entrer a 6 heures du soir sortir a 7.
		M ^r . Le Marquis de la Longarete, M ^r . Dorville homme suspect		Entrer a 6 heures du soir.
	du 16.	M ^r . Sampson off ^r chez la Duchesse d'Angoulême M ^r . Dorgonne Jais page de l'ambassade de Sardaigne	Leonore	Entrer a 4 heures du soir sortir a 5.
		M ^r . Montigny	Darmoncourt	Entrer a 4 heures du soir sortir a 6.
	du 17.	M ^r . Srijet fils d'rien valet de chambre du Roy M ^r . Feuillettes	Cecile Leonore	Entrer a midy sortir a 6 heures.
		M ^r . Montigny	Cecile	Entrer a 4 heures. Sortir a 6. du soir.
		M ^r . Lion, M ^r . Pelletier pâtis d'endarmes	Cecile Leonore	Entrer a 10 heures du soir sortir a 11.
	du 18.	M ^r . Laurin menag ^r qui M ^r . Montigny	Leonore Cecile	Entrer a 7 heures du soir sortir a 8.

Rapport de l'inspecteur Meusnier sur la maison de Babet dite Desmaretz, 1749. Paris, Bibliothèque nationale de France, Ms 252, fol 45.

© Bibliothèque nationale de France

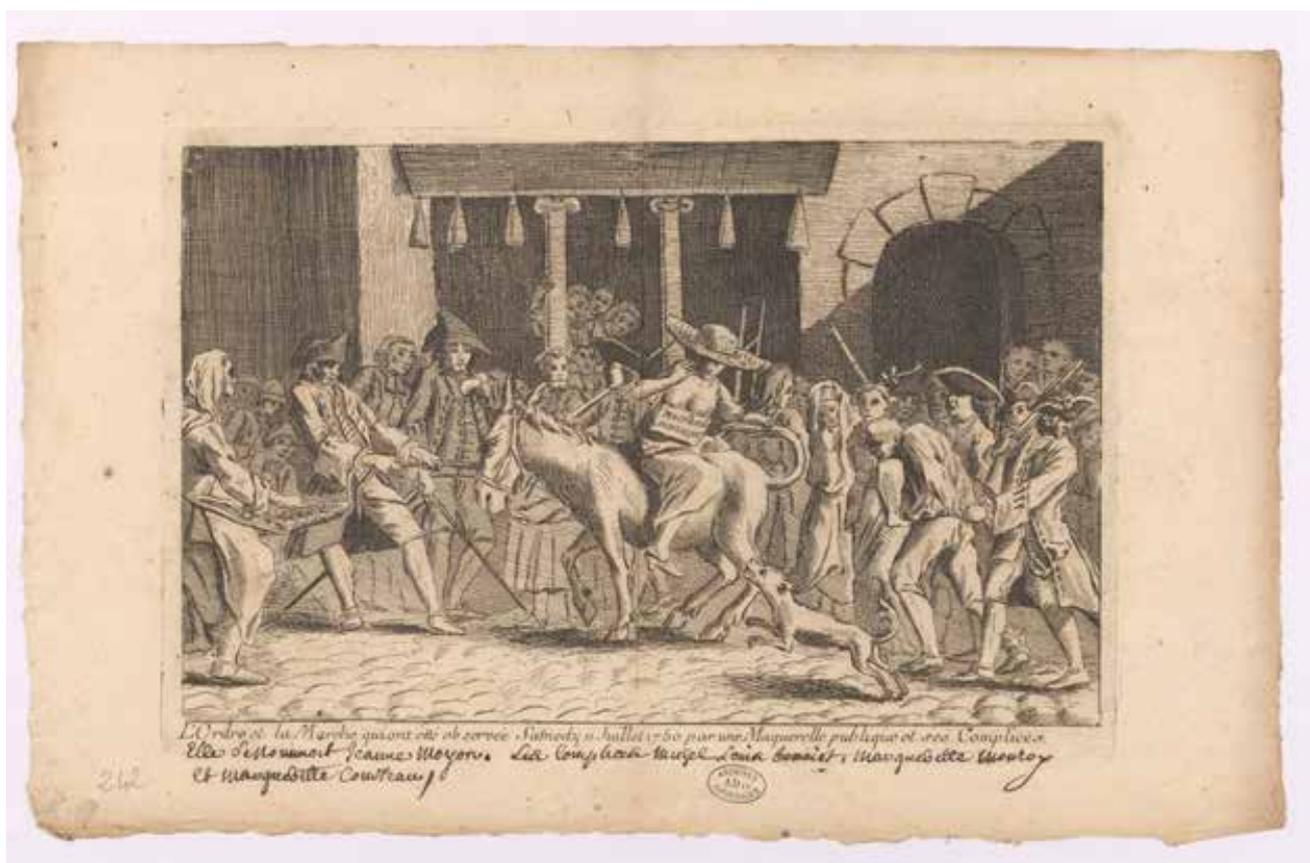
Dans ce tableau soigné, l'inspecteur des Mœurs, Meusnier, chargé de surveiller la prostitution parisienne, expose toute la clientèle d'un bordel de luxe parisien, celui de Babet Desmaretz, au faubourg Saint-Honoré. Tout y est : les noms des clients, celui des filles, mais aussi le temps « qu'ils ont passé ensemble », les heures d'entrée et de sortie... La tenancière renseigne elle-même la police sur ses clients. Cette surveillance va au-delà de la collecte de potins scandaleux et d'informations compromettantes. Elle vise à contrôler les écarts des membres des milieux privilégiés et à introduire de l'ordre dans la « zone grise » de la prostitution de haut vol, une dimension importante de la vie des plus riches habitants de Paris.



Boîte à jeux de quadrille, 18^e siècle. Issy-les-Moulineaux, musée de la Carte à jouer, 15.90.11.1.21.

© Musée français de la Carte à jouer, Issy-les-Moulineaux/François Doury

Le jeu de quadrille est un jeu de carte par levées, à quatre joueurs. Il est dérivé de l’Hombre, un jeu inventé en Espagne au 16^e siècle. Il est très populaire au 18^e siècle. Il se joue avec 40 cartes. Les points varient selon la couleur des cartes.



Dessin d'une mère maquerelle [Dame Moyon?] montée sur âne, 11 juillet 1750, Arch. nat., AD/III/7, pièce 242.

© Archives nationales

Cette estampe annotée par le substitut du procureur du roi au Châtelet Thomas-Simon Gueullette, aussi auteur de pièces de théâtre, représente la peine infligée à Jeanne Moyon qui, après avoir été fouettée et marquée, a été conduite par les rues, sur un âne tiré par le bourreau, coiffée d'un chapeau de paille, torse nu, la tête tournée vers la queue qu'elle tient dans ses mains, avec un écriteau « maquerelle publique ». Le chroniqueur Barbier note : « Cette exécution a beaucoup diverti le peuple ». C'était probablement le but, à peine deux mois après l'émeute de mai 1750, de cette mise en scène publique d'une peine par ailleurs rarement appliquée.

Janvier 1756.

Buhot
Inspecteur
de Police

État des Juifs qui sont
actuellement à Paris
Sçavoir

Noms	Demeures	Pays	Motifs pour lesquels ils sont à Paris	Observations sur leurs conduites
Cer Israel	aux marchés des linges	du village aux grise	deux mariages aux grise	un pour de princip
Abraham Vidal	Place du Louvre chez un fruitier	de Baudouin à Lyons	commerce en à Lyons	17 janv 1756 pour un an
Manuel de Leon à la famille	aux marchés chez un de tén.	de Lyons	Com ^{te} de Lyons	de pour de Lyons
Salomon Benjamin	Place nishi	Amsterdam	Employé à la manifac ^{te} de Lyon	de mariage à Paris en 1756
Rosette de Benjamin	aux marchés de tén.	de Lyons	de pour de aux grise	17 mars 1756 pour un an

État des Juifs qui sont actuellement à Paris, 2 janvier 1756, Paris.

Bibliothèque nationale de France, Ms 10230, fol. 7.

© Bibliothèque nationale de France

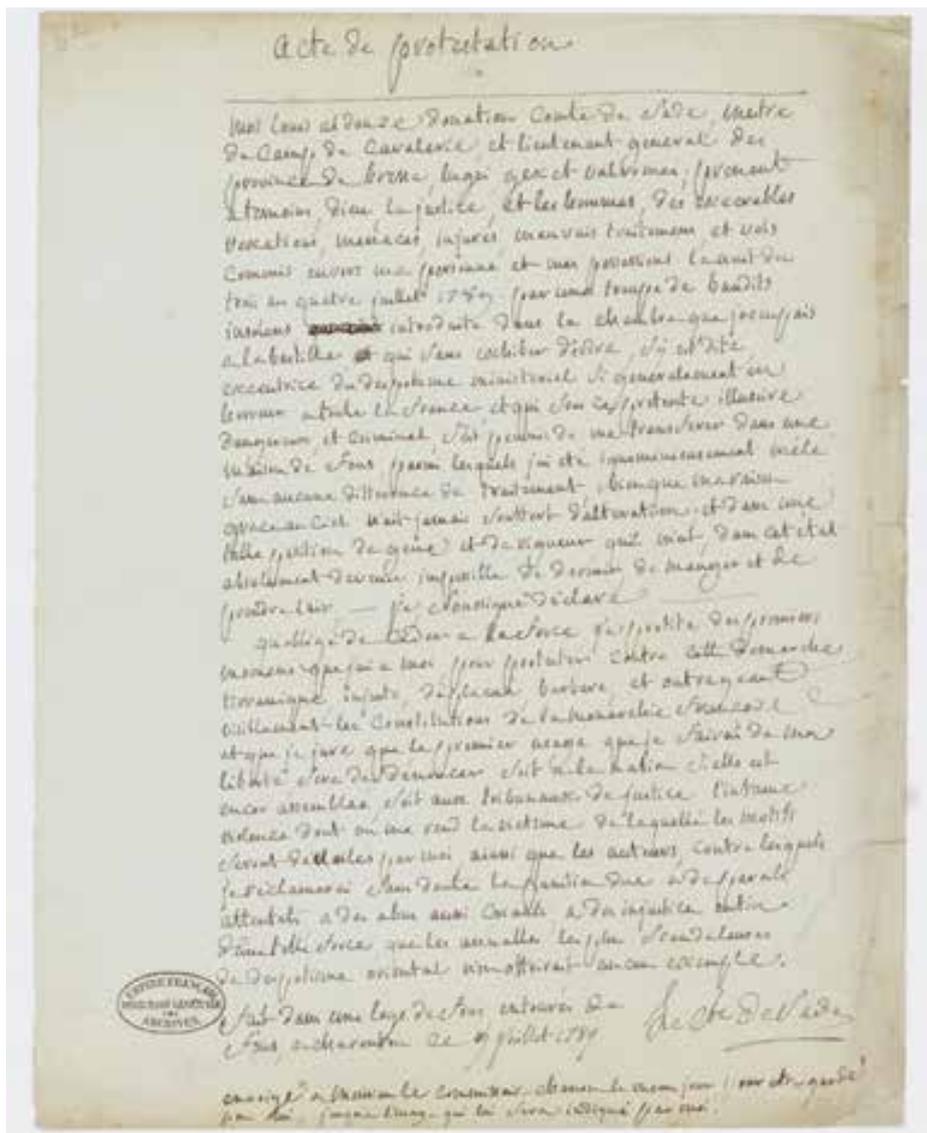
Rédigé par l'inspecteur de police « préposé à l'inspection des juifs », ici Buhot, qui s'acquittait de cette tâche deux fois par an, le relevé des personnes de confession juive permet de comprendre les modalités et les objectifs du contrôle par la procédure du passeport. En effet, depuis l'ordonnance royale de janvier 1750, toute personne de confession juive, à son arrivée à Paris, doit posséder un passeport visé par le syndic juif de sa ville de départ, par celui de la capitale et enfin par le lieutenant général de police. Fort de ces éléments, l'inspecteur évalue la conduite de chacun selon des critères très subjectifs de réputation, comme ici l'avis du lieutenant général de police Berryer apportant toute garantie.

11			
Noms.	Age.	PAYS.	Signalement.
<i>Arouet de Voltaire.</i> <i>Auteur.</i> <i>1^{er} Janvier 1758.</i>	<i>57.</i>	<i>Paris. Né à Paris.</i> <i>payeur de la</i> <i>Rentel.</i>	<i>Grand, sec et d'un bon naturel.</i>
Demeure.	HISTOIRE.		
<i>Rue Traversine chez Mad^e.</i> <i>La Marquise du Châtelet.</i>	<p><i>C'est un Anglo pour l'esprit et un fort mauvais sujet pour les sentimens, tout le monde connaît ses ouvrages et son caractère. Il est de l'Académie Française. Mad^e Denis est sa nièce.</i></p> <p><i>Au mois de juin 1756. il a quitté tout à fait Paris, pour aller en Suède, sa place d'historiographe, a été donnée à Dauler.</i></p> <p><i>Il vint pendant le 15. Juin précédent Mad^e La Marquise du Châtelet.</i></p> <p><i>Après son arrivée en Suède il y fit venir d'Arnaud qu'il fit recevoir à l'Académie de Dauler, mais quelques jours après vint se quereller avec lui au sujet d'une préface que d'Arnaud avoit faite pour mettre à une édition des œuvres de Voltaire, où il le fit chasser de Suède.</i></p> <p><i>Le 29. Août 1756. fut été chargé de faire une perquisition de l'ordre du Roy chez le sieur de Souchaux valet de chambre de Voltaire et chez le nommé de Soudy cy devant valet de chambre avec la femme de Mad^e du Châtelet. Vint à ce sujet avec rapport.</i></p> <p><i>Fut avis que le véritable sujet de cette visite étoit pour chercher</i></p>		

Joseph d'Hémery, Fiche Arouet Voltaire. Paris, Bibliothèque nationale de France, NAF 10781, fol. 11 r° et fol. 11 v.

© Bibliothèque nationale de France

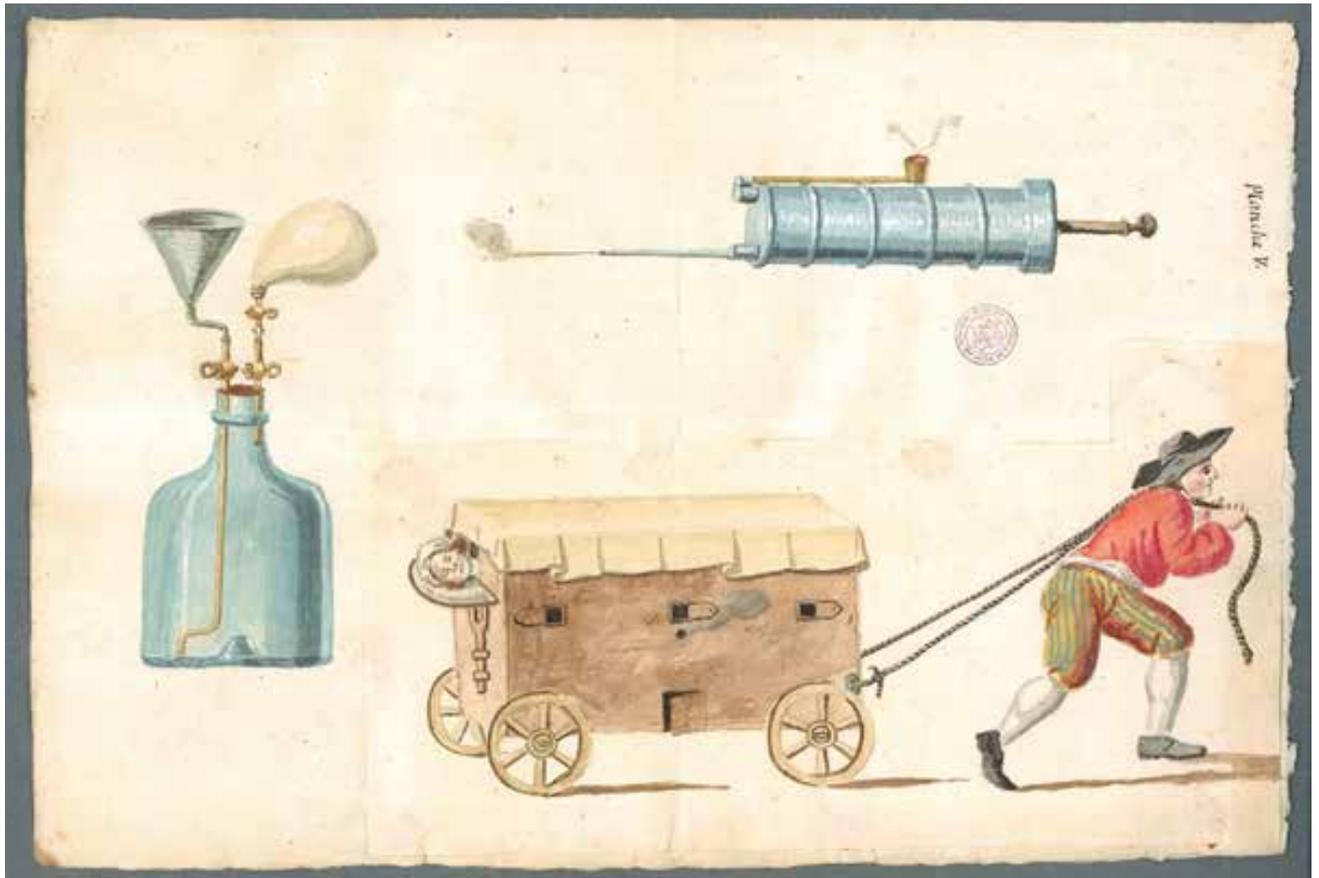
Joseph d'Hémery, inspecteur chargé de la Librairie (police du livre), rédige à partir de sources diverses (interrogatoires à la Bastille, notes d'espions, ragots de voisinage, journaux littéraires) plus de cinq cents rapports individuels sur des auteurs. Ces notes ont été réalisées à son propre usage, au début de sa carrière, afin de cartographier le monde qu'il devait surveiller. Elles suivent un modèle uniforme mais comportent une grande part de subjectivité et des commentaires personnels. Réserve sur Voltaire, il ne peut s'empêcher de l'admirer. Il s'intéresse à sa position de membre de l'Académie française, d'ancien historiographe du roi et d'ancien amant de Madame du Châtelet. Son rapport concerne surtout une tentative de la police, à la demande de Voltaire, pour récupérer ses lettres d'amour écrites à Madame du Châtelet. Ce document souligne un des aspects du travail de police, la protection des réputations, en particulier celle des « Grands » et des protégés du roi.



Plainte du marquis de Sade contre son transfert à Charenton, 1789, Arch. nat., Y 11442.

© Archives nationales

Enfermé depuis 1777 à la demande de sa belle-mère au donjon de Vincennes puis à la Bastille, le marquis de Sade crie par sa fenêtre le 2 juillet 1789 « qu'on égorgeait, qu'on assassinait les prisonniers de la Bastille et qu'il fallait venir à leur secours. » En conséquence, le 3 juillet 1789 à minuit, le commissaire au Châtelet de Paris, Pierre Chénon monte, accompagné de l'inspecteur de police Quidor, « au sixième étage de la tour appelée de la liberté où est détenu de l'ordre du roi le sieur de Sade » et le transfère d'ordre du roi à la Maison de Charenton, lieu d'emprisonnement pour les insensés. Puis il appose les scellés sur l'entrée de la chambre. Le 9 juillet, enfermé parmi les aliénés de Charenton, Sade rédige cet acte de protestation envoyé à Chénon : « ... Acte de protestation, Moi Louis Aldonze Donatien comte de Sade, maître de camp de cavalerie et lieutenant général des provinces de Bresse, Bugey, Gex et Valromey, prenant à témoin Dieu, la justice et les hommes, des exécrables vexations, menaces, injures, mauvais traitements et vols commis envers ma personne et mes possessions la nuit du trois au quatre juillet 1789 par une troupe de bandits insolents, introduite dans la chambre que j'occupais à la Bastille et qui, sans exhiber d'ordre, s'y est dite exécutrice du despotisme ministériel si généralement en horreur à toute la France et qui, sous ce prétexte illusoire, dangereux et criminel, s'est permis de me transférer dans une maison de fous parmi lesquels j'ai été ignominieusement mêlé sans aucune différence de traitement bien que ma raison, grâce au ciel, n'ait jamais souffert d'altération [...]. Fait dans une loge de fous, entouré de fous, à Charenton, ce 9 juillet 1789... »



Dessin couleur de machine fumigatoire par Calmettes, chirurgien à Narbonne, 1784
Paris, Bibliothèque de l'Académie de médecine, SRM 179 d5 Calmettes, pièce 2 planche V.
© Bibliothèque de l'Académie de médecine

Les techniques de fumigation pour secourir les noyés ont stimulé l'ingéniosité médicale des inventeurs. À partir des années 1760, les représentants de l'État royal et les municipalités s'engagent fortement pour diffuser de nouvelles méthodes de « secours aux noyés ». Textes réglementaires et brochures fournissent le détail des soins à dispenser : placer l'accidenté près d'un feu, l'envelopper de couvertures ou le mettre dans un lit de cendres chaudes, lui insuffler de la fumée de tabac par les orifices du corps, au moyen d'une « seringue fumigatoire ». En dernier recours, on peut appeler un chirurgien pour faire une saignée ou ouvrir la trachée.

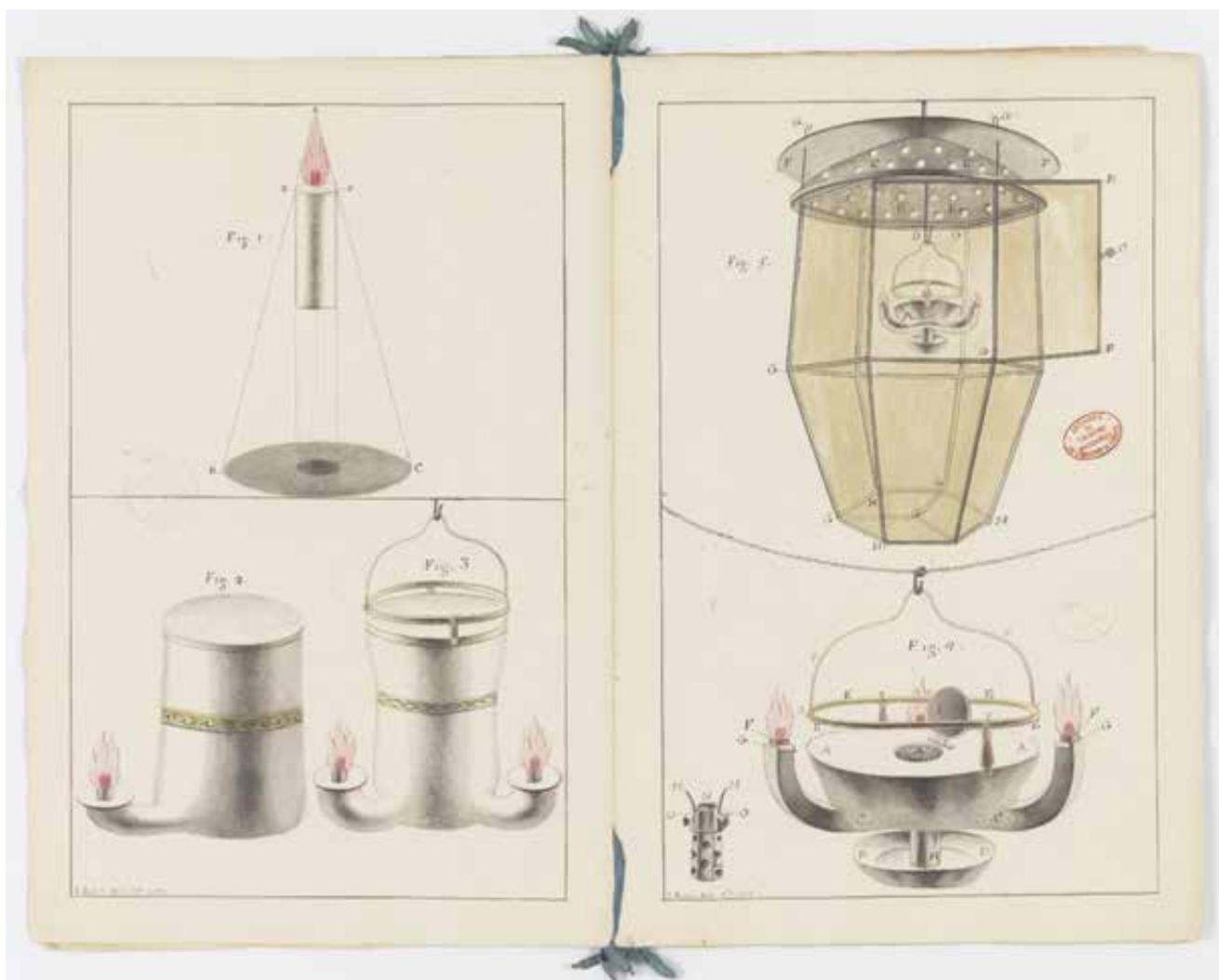
N^o VIII

N ^o	Prénoms	Rapport des Morts et Citoyens	Ufficials de la Police	Morts de la Place Louis XV	Noms des personnes qui ont été tuées	Age	Profession	Etat	Paroisse	Observations
1		Q. ...	C. ...	P. ...	M. ...					
2		L. ...	V. ...		A. ...					
3		C. ...	C. ...	V. ...	F. ...					
4		P. ...	M. ...	P. ...	M. ...					
5		L. ...	H. ...	V. ...	L. ...					
6		L. ...	H. ...	V. ...	L. ...					

Tableau général de toutes les opérations faites à la sortie de la place Louis XV, rue Royale, 30 mai 1770, Arch. nat., Y 15707.

© Archives nationales

Le 30 mai 1770, lors des réjouissances organisées pour le mariage du futur Louis XVI se produit une bousculade mortelle rue Royale. La police du Châtelet recense officiellement 132 victimes. C'est la plus grave catastrophe civile avant 1789. Alors que la faillite de la police parisienne menace, la lieutenance de police et les officiers du Châtelet déploient toute leur rigueur administrative dans les opérations de reconnaissance des cadavres et de collecte des effets. L'art du registre et la science du formulaire sont mis au service de la consolation rapide des familles.



Mémoire de Lavoisier et planches en couleur pour le concours de l'Académie des Sciences sur la construction de nouveaux lampadaires pour éclairer la ville, lancé sur l'initiative d'Antoine Gabriel de Sartine, 1765, Académie des sciences, Éclairage des villes, carton 1.

© Académie des sciences/Archives nationales

Le chimiste Antoine Lavoisier (1743-1794) est l'un de ceux qui participent au concours lancé en 1763 par l'Académie des Sciences, avec le soutien et la dotation financière du Lieutenant général de police Sartine, pour améliorer l'éclairage public. Depuis plusieurs années techniciens et inventeurs cherchent à remédier au défaut de luminosité des anciennes lanternes, préparant la mise au point du réverbère. La puissante lieutenance générale de Paris veut stimuler et promouvoir l'innovation en mobilisant les institutions savantes les plus prestigieuses et les scientifiques les plus renommés.



**Guillaume Desnoues (1650-1735 ?), Masque mortuaire de Cartouche, moulage en cire, 1721.
Saint-Germain-en-Laye, musée municipal, INV857.1.
© Musée municipal de Saint-Germain-en-Laye**

Louis Dominique Cartouche n'a jamais volé aux riches pour donner aux pauvres ; c'était un voleur brutal, très influent dans la pègre parisienne des années 1710 à 1720. C'est plutôt son hostilité à l'égard des hommes du lieutenant général de police d'Argenson qui assura sa notoriété auprès du peuple : il tue un inspecteur (crime que les autorités garderont secret) ; arrêté, il s'évade de manière spectaculaire : traqué, il attaque les exempts, poursuit les mouchards dans les rues et élimine ses proches devenus espions. Ce masque mortuaire, réalisé après son exécution sur son cadavre afin d'être montré à une clientèle aisée, témoigne de l'engouement du public pour ce voleur. La littérature se chargera de transformer cette notoriété en une légende politiquement correcte : le tueur de policiers deviendra un bandit au grand cœur.

La Scénographie

La scénographie, fortement immersive, se déploie autour de l'évocation d'une rue centrale qui articule les différentes thématiques. Les mobiliers hauts deviennent les immeubles entre lesquels les visiteurs déambulent en découvrant le contenu déployé sur les cimaises et dans les vitrines. Le temps fort de l'exposition est la reconstitution de l'étude du commissaire.

Agence Point de Fuite

Fondée en 2002 par Frédéric Chauvaux, l'agence Point de Fuite a conçu plus d'une centaine d'expositions temporaires et d'espaces muséographiques permanents, essentiellement patrimoniaux et historiques. En maîtrisant à la fois la conception de la scénographie et l'habillage graphique des expositions, elle propose une cohérence globale des projets. Elle a précédemment conçu cinq expositions pour les Archives nationales, dont, en 2014, celle consacrée à la collaboration pendant la Seconde Guerre mondiale.

Autour de l'exposition

Publication

Collectif sous la direction de Vincent Denis,
Vincent Milliot et Isabelle Foucher

La Police des Lumières

Ordre et désordre dans les villes au XVIII^e siècle

• DESCRIPTIF

Lorsque les foules emportent la Bastille, le 14 juillet 1789, le sort de la « police despotique » paraît scellé. Au nom du roi, ses représentants ont enfermé des milliers de personnes. Ses espions et ses mouches sont devenus insupportables à une population en quête de liberté et de justice.

Pourtant, la police de l'Ancien Régime ne se résume pas au seul contrôle du corps social et de l'opinion. Les archives attestent de la variété de ses tâches. Conçue comme un art de gouverner, elle régule l'approvisionnement en blé des villes, organise le travail et les échanges, veille à la santé et à l'hygiène des populations. Le XVIII^e siècle est, à bien des égards, une étape charnière au cours de laquelle la police se structure pour devenir une force incontournable de la puissance étatique. Fille de son siècle, perméable aux idées des Lumières, la police est aussi au cœur de nombreux débats, comme le contrôle des actes policiers par l'autorité judiciaire, la régulation de la presse ou encore l'intervention de la puissance publique dans l'économie.

• LES AUTEURS

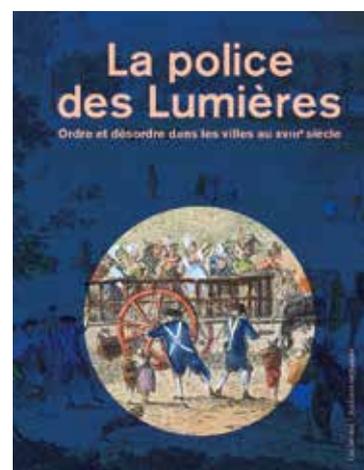
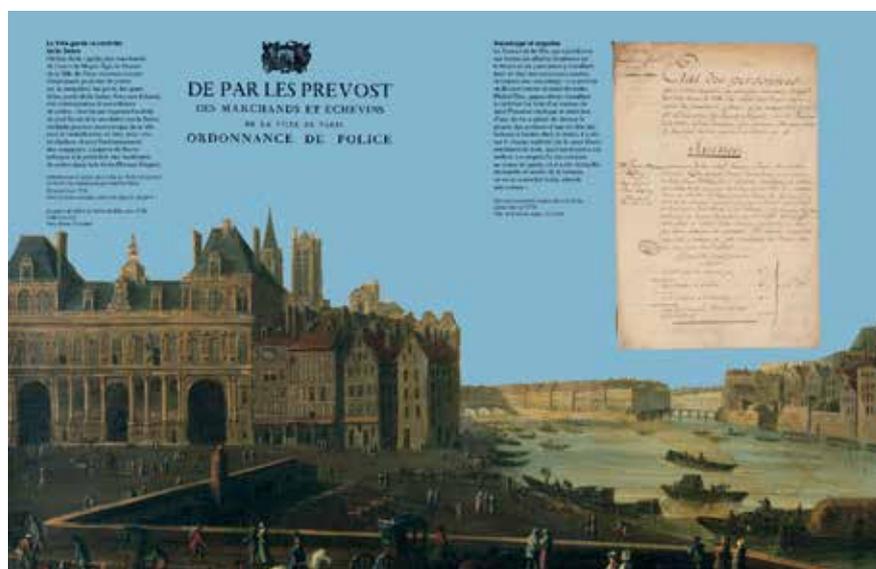
Vincent Denis et **Vincent Milliot** sont historiens. **Isabelle Foucher** est chargée du fonds du Châtelet de Paris aux Archives nationales.

• À NOTER

200 archives inédites complétées par une riche iconographie.

Un éclairage sur la naissance de la police moderne à la veille de la Révolution française.

Au fil des pages, Louis-Sébastien Mercier, témoin avisé, raconte la police de son temps.



CATALOGUE DE L'EXPOSITION

Archives nationales, Paris,

Hôtel de Soubise

11 mars - 29 juin 2020

Format

195 x 255 mm

Reliure

broché à grands rabats

Nombre de pages

256

Nombre d'illustrations

200

Prix

35 €

Date de parution

5 mars 2020

SERVICES DE PRESSE

presse nationale

Béatrice Foti - 01 49 54 42 10

beatrice.foti@gallimard.fr

assistée de

Françoise Issaurat - 01 49 54 43 21

francoise.issaurat@gallimard.fr

presse régionale / étrangère

David Ducreux assisté de

Vanessa Nahon - 01 49 54 43 89

vanessa.nahon@gallimard.fr

relations salons / librairies

David Ducreux assisté de

Soufiane Khouzna et Marina Toso

01 49 54 43 51

soufiane.khouzna@gallimard.fr

marina.toso@gallimard.fr

Cycle de conférences en association avec le Comité d'Histoire de la Ville de Paris

Conférences gratuites dans la limite des places disponibles

16 mars, 18 h : Bibliothèque de l'Arsenal, 1 rue de Sully, 75004 Paris

Vincent Milliot (Université Paris 8, IDHES UMR CNRS 8533)

Peut-on rendre les Parisiens heureux ? Les politiques de la police au siècle des Lumières

21 mars, 14 h 30 : Archives nationales, CARAN, salle d'albâtre, 11 rue des Quatre-Fils 75003 Paris

Clara Chevalier (EHESS)

La répression policière des émeutes à Paris au XVIII^e siècle

28 mars, 14 h 30 : Archives nationales, CARAN, salle d'albâtre, 11 rue des Quatre-Fils 75003 Paris

Pascal Bastien (Université du Québec à Montréal, GRHS)

Comment punir la révolte ? L'ordre public pendant les exécutions d'émeutiers (Paris, 1725-1789)

1^{er} avril, Les nocturnes de l'Histoire, 18 h 30 : Archives nationales, Hôtel de Soubise, 60 rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris

Vincent Denis (Université Paris 1, IHMC-CNRS UMR 8066)

Qui êtes-vous ? Police et identification des personnes au XVIII^e siècle

25 avril, 14 h 30 : Archives nationales, Hôtel de Soubise, 60 rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris

Sophie Reculin (Université du Havre)

Policer la nuit. L'éclairage urbain au siècle des Lumières en France et en Europe

16 mai, 14 h 30 : Archives nationales, Hôtel de Soubise, 60 rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris

D. Garrioch (Monash University)

« Rien n'est tant à craindre que le feu » : la police et la lutte contre l'incendie dans les villes d'Europe au XVIII^e siècle

26 mai, 14 h 30 : Archives nationales, CARAN, salle d'albâtre, 11 rue des Quatre-Fils, 75003 Paris

Isabelle Foucher (Archives nationales)

Les archives de la police parisienne au siècle des Lumières

6 juin, 14 h 30 : Archives nationales, Hôtel de Soubise, 60 rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris

Catherine Denys (Université de Lille, IRHIS UMR CNRS 8529)

Diversité des voies de la modernité policière. Le parallèle de Paris et de Bruxelles au XVIII^e siècle

13 juin, 14 h 30 : Archives nationales, Hôtel de Soubise, 60 rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris

Arlette Farge (CRH EHESS)

Un Peuple et sa police, Paris, XVIII^e siècle

Les activités pédagogiques

Visite-atelier

L'Encyclopédie

Surveillée, interdite par deux fois, *l'Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, éditée sous la direction de Diderot et d'Alembert de 1751 à 1772, rassemble, renouvelle et vulgarise l'ensemble des connaissances disponibles au XVIII^e siècle. Après avoir découvert les volumes conservés à la Bibliothèque historique des Archives nationales, les élèves rédigent ou illustrent une notice dans l'esprit des Lumières, selon une thématique définie avec l'enseignant.

- Durée : 2 h
- Tarifs : 50 euros pour la classe
- Tarif réduit (REP, REP+ et établissements de Plaine Commune) : 25 euros

Visite libre :

Sous la conduite du professeur.

Inscription obligatoire auprès du service éducatif

- Renseignements, réservation :
Tél. 01 75 47 20 06, lundi et jeudi de 14h à 17h et mercredi de 14h à 17h
service-educatif.an@culture.gouv.fr

Les partenaires

Le Monde

Le Monde *Le Monde*, appartenant au Groupe de presse du même nom, occupe une place à part dans la presse française et sur la scène internationale, à l'instar du *Guardian* ou du *New York Times*. Il rend compte sur ses différents supports papier (avec le quotidien et ses suppléments), sur le Web, mais aussi sur mobile et tablette, de l'actualité et décrypte avec rigueur, exigence et indépendance des événements internationaux, politiques, économiques et culturels. Ouvert à la contradiction et à la pluralité des idées, *Le Monde* contribue à tous les débats de la scène intellectuelle, citoyenne et économique. Les rédactions du *Monde* et du *Monde.fr* sont animées par plus de 400 journalistes dont un réseau unique de correspondants à l'étranger. Le Monde fédère aujourd'hui sur l'ensemble de ses supports 24,3 millions de lecteurs, internautes, mobinautes et tablonateurs (français). C'est la marque de presse écrite d'actualité la plus digitalisée. *Le Monde* publie quotidiennement son cahier « Eco & entreprises », et chaque semaine les suppléments « Science & médecine », « Le Monde des livres », « Idées », « L'Époque » et « M », son magazine hebdomadaire du week-end.

L'Histoire

L'Histoire Créé en 1978, le magazine *L'Histoire* affirme l'ambition de constituer « un moyen d'information permanent sur tout le champ de la recherche historique ». Destiné à un large public, *L'Histoire* vise à rendre accessible les recherches universitaires les plus récentes. Depuis sa création, les historiens les plus renommés y ont collaboré, comme Georges Duby, Paul Veyne, Pierre Vidal-Naquet, Jacques Le Goff, Jean-Noël Jeanneney, Michel Winock, Mona Ozouf, Joël Cornette, Maurice Sartre, Annette Wieviorka, Michelle Perrot, Patrick Boucheron, Bruno Cabanes, Pap Ndiaye, Nicolas Werth, et bien d'autres encore... *L'Histoire* fait une large place à l'actualité : celle de la recherche, bien entendu, mais aussi celle de l'édition, des expositions, des médias, du web, et, plus généralement, celle des débats et controverses publics liés au champ historique. Chaque mois, *L'Histoire* propose, dans le cadre d'un dossier, de faire le point sur un sujet illustré par de nombreux documents tels que chronologies, lexiques, cartes, bibliographies. Quatre fois par an, *Les Collections de L'Histoire* offrent des synthèses approfondies sur des thématiques variées, accompagnées de documents, de cartes, d'annexes et d'illustrations nombreuses. www.lhistoire.fr le site Internet de *L'Histoire* permet d'accéder à la présentation du numéro en kiosque, à une cartothèque, à des web dossiers ainsi qu'à des articles traitant de l'actualité historique. Tous les articles publiés dans *L'Histoire* depuis 1978 sont accessibles en ligne.

Les Archives nationales

Une institution citoyenne au service de la mémoire collective

Collecter, conserver, communiquer, faire comprendre et mettre en valeur leurs fonds, favoriser l'apprentissage de la citoyenneté auprès des jeunes publics sont les missions fondamentales des Archives nationales.

Créées pendant la Révolution française, les Archives nationales conservent les archives publiques des différents régimes politiques du ^{vii}^e siècle jusqu'à nos jours, ainsi que les minutes des notaires parisiens et des fonds d'archives privées.

Avec la loi du 7 messidor an II [27 juin 1794], l'accès gratuit aux archives de l'État est établie comme une garantie du régime démocratique et de la transparence de l'État.

Ce sont près de 350 kilomètres linéaires d'archives sur tous supports, qui sont conservés, ainsi que des millions de fichiers nativement numériques.

Parmi ces documents, certains symbolisent des étapes majeures de l'histoire de France : les papyri mérovingiens, le procès des Templiers, le journal de Louis XVI, le serment du Jeu de paume, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, le testament de Napoléon, les Constitutions successives de la France, ou encore le premier recensement numérique de la population en 1962.

Le musée des Archives nationales

Le musée des Archives nationales, créé en 1867 par le marquis de Laborde, est installé dans l'hôtel de Soubise, siège parisien de l'institution depuis 1808.

Ancienne demeure princière dont l'origine remonte à la fin du ^{xiv}^e siècle, le bâtiment conserve encore le portail gothique fortifié qui appartenait à l'hôtel de Clisson, plus ancien vestige parisien d'architecture civile médiévale. Agrandi par la famille des Guise au cours des ^{xvi}^e et ^{xvii}^e siècles, l'hôtel est acquis en 1704 par le prince et la princesse de Soubise qui confient à l'architecte Pierre Alexis Delamair l'aménagement de son imposante cour d'honneur.

Il abrite toujours aujourd'hui de somptueux appartements du ^{xviii}^e siècle, de style rocaille, œuvre de l'architecte Germain Boffrand. Les peintures des plus grands artistes français de l'époque de Louis XV - François Boucher, Carle Van Loo ou Charles Natoire - contribuent à l'exceptionnelle beauté de cet ensemble décoratif.

Au sein de cet écrin prestigieux, le musée, dédié aux documents d'archives sous toutes leurs formes, offre dans son parcours permanent un aperçu des fonds conservés par les Archives nationales : fac-similés ou originaux présentés par roulement, les documents exposés illustrent la variété typologique, la pérennité chronologique et le caractère parfois emblématique des trésors déposés en ces lieux.

Régulièrement, les expositions temporaires thématiques révèlent l'infinie richesse documentaire des fonds en s'attachant à un aspect particulier de l'histoire de France au travers de nombreux documents originaux.



LA POLICE DES LUMIÈRES

Ordre et désordre dans les villes au 18^e siècle

Exposition

du 11 mars au 29 juin 2020
Site de Paris

Archives nationales

60, rue des Francs-Bourgeois
75003 Paris
Métro ligne 1 et ligne 11
Hôtel-de-Ville et Rambuteau

Horaires

du lundi au vendredi de 10 h à 17 h 30
samedi et dimanche de 14 h à 17 h 30
fermé le mardi et le 1^{er} mai

Contact

Catherine Vergriète
Responsable du service de la communication
catherine.vergriete@culture.gouv.fr



**ARCHIVES
NATIONALES**